

# ACCORD DE COOPERATION

Les signataires de cet accord, l'association Energie Partagée et le Réseau des territoires à énergie positive :

## Partagent le constat que:

- La transition énergétique via la mobilisation de tous les gisements d'économies d'énergie (sobriété et efficacité) et la valorisation, optimale et respectueuse du contexte environnemental, des potentiels locaux de ressources renouvelables est nécessaire ;
- L'engagement dans une telle démarche est favorable en termes d'innovation, d'activité, d'emploi, de sécurité, de développement économique, de résorption de la précarité énergétique ainsi que de cohésion sociale et territoriale.
- La mise en œuvre réussie de ces engagements dépend en grande partie des efforts coordonnés, tant collectifs qu'individuels, des collectivités locales, des citoyens et de tous les acteurs concernés aux niveaux local, régional, national et européen.

## Identifient leurs complémentarités:

	Energie Partagée	Réseau TEPos
Membres	D'abord <b>porteurs de projet</b> , mais aussi collectivités et territoires de projet, et acteurs-clés publics, privés et associatifs	D'abord <b>collectivités et territoires de projet</b> , mais aussi porteurs de projet et acteurs-clés du monde rural
Condition de participation	Montage, soutien et/ou accompagnement de <b>projets citoyens</b>	Engagement <b>100% EnR</b> via la démarche négaWatt (sobriété, efficacité et EnR)

## Ont pour objectifs partagés de:

- Créer un lieu de discussion, de débat et de propositions, entre des acteurs souhaitant se réappropriier les questions d'énergie et promouvoir la participation citoyenne et des acteurs locaux dans les projets et la politique énergétique ;
- Mettre en valeur les bénéfices des projets et politiques énergétiques locales fondés sur une participation citoyenne et des acteurs locaux ;
- Encourager et faciliter la participation active de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et aux actions nécessaires pour réaliser la transition énergétique ;

## S'engagent ensemble à:

- Valoriser leurs initiatives respectives et faire connaître et valoriser leurs complémentarités ;
- Créer aussi souvent que possible des passerelles et synergies entre les deux dynamiques (mutualisation d'outils et d'événements, interventions conjointes, relais de communication...);
- Promouvoir les réflexions et les actions en faveur de la participation citoyenne et des acteurs locaux dans les politiques énergétiques locales ;

### Pour l'association Energie Partagée

Nom du signataire *Christel SAUVAGE*

Qualité du signataire

Signature



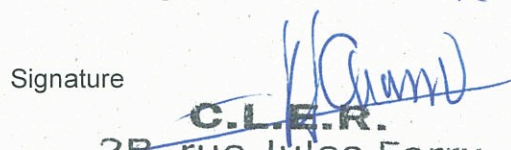
Cachet

### Pour le réseau des territoires à énergie positive

Nom du signataire *Tadeleine CHARRU*

Qualité du signataire *Présidente du CLER*

Signature



Cachet

**C.L.E.R.**  
2B, rue Jules Ferry  
93100 MONTREUIL  
" Association Loi 1901 "  
SIRET 352 400 436 00049  
Code APE 7022 Z